

Département du Bas-Rhin
COMMUNE DE GAMBSHEIM

ARRETE DU MAIRE

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GAMBSHEIM

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2542-1 L.2213-1 et suivants,
- VU** la loi du 2 mars 1982 sur la décentralisation,
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R.225,
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R. 441-8, R. 413-1
- VU** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière 4^{ème} partie, 8^{ème} partie,
- VU** l'organisation des Virades de L'Espoir à Gamsheim le week end du 25 et 26 septembre 2021 par l'Association VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE, représentée par Madame Anne Laure LUDWIG,

CONSIDERANT que, l'organisation et le bon déroulement des Virades de l'Espoir à Gamsheim ne peuvent se faire dans de bonnes conditions techniques et de sécurité que sous circulation et stationnement réglementés dans la rue de la Gravière les samedi 25 et dimanche 26 septembre 2021.

ARRETE

- Article 1er.-** La circulation et le stationnement de tous véhicules pourront être interdits ou réglementés rue de la Gravière, de l'entrée du camping au château d'eau, .
- Article 2.-** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par la Délégation Territoriale Alsace de Vaincre la Mucoviscidose, bénéficiaire de la présente mesure.
- Article 3.-** Les dispositions de l'article 1^{er} ci-dessus ne s'imposent pas aux véhicules des services d'incendie et de secours en cas d'intervention, aux habitants du secteur concerné, aux clients du camping municipal et aux organisateurs de la Virade de l'Espoir de Gamsheim.
- Article 4.-** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 5.-** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Fluviale de Gamsheim,
 - Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
 - Monsieur le Chef de l'Unité Territoriale d'Incendie et de Secours de Gamsheim,
 - l'Association VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE, représentée par Madame Anne Laure LUDWIG.

Fait à Gamsheim, le 07 septembre 2021



Le Maire

Hubert HOFFMANN